



## COMMUNIQUÉ

### « Trust together » à Air France : Les PNC ne doivent pas devenir la variable d'ajustement.

#### *La FEETS FO soutient la grève*

Depuis plusieurs mois le Syndicat National du Personnel Navigant Commercial – Force Ouvrière, SNPNC-FO est en négociation avec la direction d'Air France. Cette négociation a pour objectif le renouvellement de l'Accord collectif PNC. Pour rappel, les PNC d'Air France sont déjà soumis à un prolongement de leur précédent accord depuis 4 mois, les négociations de l'été 2016 n'ayant pas abouti.

Dans le cadre du plan de restructuration Transform 2015 de l'ex PDG Alexandre DE JUNIAC, les personnels navigants commerciaux (PNC) d'Air France, ont déjà multipliés les efforts de productivité. Leur contribution se chiffre à près de 220 millions d'euros de gains financiers pour Air France, mais pour les PNC par une dégradation de leur précédent accord collectif avec pertes de jours de congés payés, gel des salaires, augmentation des cadences,...

Le nouveau PDG d'Air France, Jean-Marc Janaillac, nommé depuis le 4 Juillet 2016, amène lui aussi un nouveau plan de restructuration nommé « TRUST TOGETHER ». Ce plan a pour objectif principal la création d'une nouvelle compagnie long-courrier dans le groupe, dénommée « BOOST ». Avec des coûts PNC réduit de 40% à 55%. Cette proposition n'est rien d'autre que du dumping social et ne vise qu'à externaliser d'Air France le métier de PNC.

Le SNPNC-FO affilié à la FEETS-FO a déposé un préavis de grève de 3 jours du samedi 18 mars 00H01 au lundi 20 mars 23h59 pour s'opposer au projet « TRUST TOGETHER » et aux menaces sur leur accord collectif. La Fédération de l'Equipement, l'Environnement, les Transports et les Services (FEETS-FO) lui apporte son soutien.

Elle condamne l'utilisation des PNC comme variable d'ajustement pour augmenter les marges des actionnaires. Et elle dénonce l'accumulation des attaques contre les statuts et les rémunérations des PNC d'Air France, alors que les 14 hauts dirigeants d'Air France s'attribuent eux des augmentations salariales annuelles, selon les analyses, de 67%, 40%, ou « seulement » de 17,6 %.

Paris, le 06 Mars 2017

Jean Hédou, Secrétaire général

Contact: 0144838620 – 0685127446